



Journal d'information des
Confédérations paysannes du Limousin
ISSN 2112-7662

L'Avenir Agricole

L'Avenir Agricole 2, Rue de la Bride 19000 Tulle 05.87.50.41.19 ou cplimousin@laposte.net

DATE DE DÉPÔT
29/03/2017

Dispensé de timbrage



1 million d'euros pour 1 000 veaux où comment l'Etat devient la vache à lait de l'agro-industrie !

En février dernier, les Confédérations paysannes 23 et Limousin avec l'appui de la Confédération paysanne Nouvelle Aquitaine ont à nouveau interpellé les médias et pouvoirs publics et rappelé leurs positions au sujet de la "ferme des 1000 veaux" en Creuse.

Pour rappel, sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Creuse à 800 m d'altitude, ce centre d'engraissement a vu le jour grâce à 1.100.000 € de fonds publics (625.000 € de subventions de l'Etat+Région+Département 23, 350.000 € d'emprunts et 125.000 € de fonds propres de la Communauté de Communes)

La venue du Premier Ministre Cazeneuve en février dernier au centre d'engraissement des 1000 veaux à Saint-Martial-le-Vieux en Creuse suite à l'incendie de décembre dernier a interpellé la Confédération paysanne. **Cette visite cache mal un soutien effectif à la FNSEA et à son modèle industriel et productiviste !**

L'idée d'engraisser en Limousin de manière collective des animaux qui habituellement partaient pour l'Italie pourrait être une bonne initiative. Cependant, la dimension de ce projet, qui rassemble plus de 1000 jeunes bovins de provenances diverses dans un même bâtiment, ne permet l'emploi que de deux ou trois salariés et oblige à des traitements médicamenteux systématiques des jeunes bovins.

La totalité de la nourriture de ces animaux sera achetée dans un rayon de 150 km et acheminée par camion. Le transport de ces animaux et de leur alimentation représente un trafic de 1,5 camion par jour.

Un projet industriel de cette envergure

conçu uniquement pour l'exportation n'a pas sa place sur le territoire d'un Parc Naturel Régional.

De surcroît, c'est la partie non agricole, photovoltaïque et méthanisation, qui assure la rentabilité du projet. L'agriculture ne doit pas devenir un sous-produit d'autres activités plus lucratives. Nous sommes donc très loin d'une agriculture responsable des enjeux sociaux et écologiques de son territoire qui seule peut être garante d'une alimentation saine pour nos concitoyens.

Par ailleurs, la force de l'agriculteur était de pouvoir fixer son prix et de vendre à qui il le souhaitait. Mais dans cette exploitation la contractualisation obligée avec un des actionnaires de la holding « Jean Rozé-Intermarché » menotte les paysans associés.

La Confédération paysanne exprime fortement qu'il existe un modèle d'agriculture paysanne à l'échelle familiale dans des circuits de proximité ou longs à travers lesquels l'agriculteur reste son propre décideur, avec une production autonome qui garantit la sécurité alimentaire de ses produits et la transparence avec le consommateur.



Ce système d'intégration agro-industriel fait et fera disparaître des éleveurs et leur savoir-faire.

Le Premier Ministre même s'il a des raisons de condamner, au même titre que nous, cet incendie criminel et absurde, ne doit pas pour autant participer à la destruction de tout un pan de l'agriculture locale en privilégiant ce modèle agricole.

Il ne doit pas y avoir de modèle agricole dominant prédateur d'un autre !

L'agriculture doit rester en harmonie sociale, économique et environnementale gage de dynamique des territoires qui maintient des paysans nombreux.

Jean-Bernard Teuma, porte-parole
Confédération paysanne 23 <jean-bernard.teuma@orange.fr>

Fredéric Lascaud, porte-parole
Confédération paysanne Limousin

- Aides bovines 2017 : télédéclaration jusqu'au 15/05/2017

Vous avez jusqu'au 15 Mai 2017 pour effectuer vos demandes d'aides bovines pour la campagne PAC 2017 uniquement par télédéclaration sur TELEPAC au lien suivant : <https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr>

	Aide Bovine Laitière ABL 2017	Aide aux Bovins Allaitants ABA 2017	Aides au veau sous la mère et veaux Bio (AB) 2017
Bénéficiaires	producteurs détenant un cheptel laitier ayant produit du lait entre le 01/04/2016 et le 31/03/2017	producteurs détenant au moins 10 vaches allaitantes éligibles (pas de transparence GAEC) ou au moins 3 vaches allaitantes et 10 UGB (vaches, brebis, chèvres).	producteurs de veaux sous la mère sous label rouge ou de veaux sous la mère certifiés bio en 2016 destinés à la boucherie
Animaux éligibles	vaches ayant vêlé au moins une fois, de race laitière ou mixte, et destinées à la production de lait L'effectif de vaches éligibles sera calculé automatiquement en fin de période de détention obligatoire	vaches ayant vêlé au moins une fois, de race à viande ou mixte (ne servant pas à la production laitière) destinée à l'élevage de veaux pour la production de viande. Pour tout exploitant qui détient pour la première fois un cheptel allaitant depuis 3 ans au plus, des génisses pourront être prises en compte à hauteur de 20 % maximum des vaches présentes au moment de la télédéclaration	veaux de race à viande ou mixte (ou issue d'un croisement avec l'une de ces races), produits conformément à un cahier des charges label rouge ou au règlement de l'agriculture biologique, abattus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 A noter que les organismes de défense et de gestion (ODG) en charge d'un label rouge l'accès à l'aide majorée « veau labellisé » sont :
Principales obligations de l'éleveur	- maintien de l'effectif éligible pendant une durée de 6 mois à partir du lendemain de la date de la télédéclaration. - possibilité pendant la période de détention de remplacer des vaches par des génisses éligibles (8 mois au moins), sans que le nombre de génisses puisse dépasser 30% de l'effectif primable	- maintien de l'effectif éligible pendant une durée de 6 mois à partir du lendemain de la date de la télédéclaration. - possibilité pendant la période de détention de remplacer des vaches par des génisses éligibles (8 mois au moins), sans que le nombre de génisses puisse dépasser 30% de l'effectif primable - respect du caractère allaitant du troupeau : produire au moins 0,8 veau par vache sur les 15 mois précédant la demande d'aide. Les veaux doivent être nés sur l'exploitation et rester au moins 90 jours sous la mère.	- « Viande de veau nourri par tétée au pis » (LA n°03-81), - « Viande de veau nourri par tétée au pis et complémenté principalement aux céréales – veau de type B » (LA n°08-13), - « Veau fermier lourd élevé sous la mère et complémenté aux céréales » (LA n°08-93), - « Veau élevé sous la mère » (LA n°20-92), - « Veau nourri au lait entier présenté en viandes fraîches » (LA n°22-89), « Veau nourri au lait entier – veau de type C » (LA n°30-99).
Montant des aides	- montant unitaire de l'aide laitière de base est estimé à 70 € en zone de montagne (plafond 30 vaches + transparence GAEC) et 34 € hors zone (plafond 40 vaches + transparence GAEC). - montant unitaire de l'aide laitière complémentaire pour les nouveaux producteurs est de 15 € en zone de montagne et 10 € ailleurs.	- montant unitaire estimé de la 1ère à la 50ème vache de 175€, de 130 € de la 51ème à la 99ème vache puis de 69€ de la 100ème à la 139ème vache avec application de la transparence GAEC	- montant unitaire de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique est estimé à 35 €. - montant de l'aide majorée relative aux veaux sous la mère labellisés et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs correspond au double de ce montant unitaire.

• Calendrier de paiement des aides PAC

"Ou es-passé l'argent de la PAC ?"

Le 28 février dernier en plein SIA à Paris, des militants de la Confédération paysanne se sont rassemblés sur le stand de l'ASP pour protester contre les retards de paiement des aides PAC 2015 (solde des MAEC et aides bio ainsi que le soutien au loup) et 2016 (les aides découplées et couplées végétales en plus).

Une fois de plus, les annonces des responsables présents n'auront pas été rassurantes l'ATR MAEC et bio 2016 pour la fin de mars ou le début d'avril, le solde du bio 2015 à la fin de l'été et les aides couplées et découplées 2016 la deuxième quinzaine d'avril... soit en pleine déclaration Pac 2017, ce qui pourrait ne pas être sans conséquence sur le paiement des aides de 2017.



Les dates des paiements à venir

Les informations dont nous disposons à ce jour (source DDT et Ministère de l'Agriculture) nous permettent de vous communiquer le calendrier prévisionnel suivant :

• les aides ovines et caprines 2016 ont été payées de même que les aides bovines le la dernière quinzaine de février.

• l'ICHN et les DPB 2016 devraient être soldés à partir du mois d'avril ; les paiements se feront en compensation du remboursement des apports de trésorerie remboursables (ATR) déjà perçus.

Cette étape signifiera que les surfaces sont calées pour la déclaration Pac 2017... Il faut ainsi comprendre que même si Telepac ouvre le 1er avril 2017, tous les agriculteurs ne pourront pas y accéder dès les premiers jours.

• les aides bio et les MAE, dont le calendrier est malheureusement toujours plus incertain, devraient être réglées pour le solde des aides 2015 à l'automne 2017 au plus tôt probablement comme l'assurance récolte. En revanche, il y aura un ATR mi-mars 2017 au titre de la campagne 2016

Il est à noter que " Les agriculteurs victimes de retard de paiements des aides MAEC et bio de 2016 et/ou d'un versement trop faible d'ATR 2016, peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais financiers s'ils souscrivent un emprunt de trésorerie. Les intérêts payés entre mai 2016 et décembre 2017 pourront être remboursés. Attention, les intérêts remboursés seront calculés uniquement sur des montants et des durées limités ! Le montant du prêt éligible est plafonné aux montants perçus en retard ou sous-estimés dans l'ATR 2016. La période éligible était du 1er mai 2016 au 30 juin 2017 et a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

La date limite de dépôt des dossiers en DDT est prolongée pour tous jusqu'au 30 avril 2017. Le ministère a débloqué une enveloppe de 200 000 €, précise l'instruction du 21 décembre."

Source : www.lafranceagricole.fr

Loi Potier

des progrès à confirmer pour le foncier

La loi Potier a été adoptée mi-février par l'Assemblée nationale puis le Sénat. En visant les montages sociétaux, véritables plaies particulièrement encouragés depuis 2006, elle pourrait permettre de contrôler certaines ventes de terres agricoles via l'intervention facilitée de la Safer dont elle renforce les prérogatives.

Après les lois Alur, d'Avenir agricole, et Sapin, la loi Potier est une tentative de rattrapage louable mais qui ne suffira pas à réguler assez le foncier pour assurer l'accès aux terres agricoles à des paysans nombreux, répartis sur le territoire, dans des productions diverses et correspondant à la demande alimentaire.

Pour le prochain mandat, la Confédération paysanne appelle donc de ses vœux une grande loi foncière. Elle devra avoir pour priorité de stopper la concentration, l'accaparement des terres et la course folle aux primes à l'hectare. Elle devra protéger les paysannes et paysans face à l'appétit des spéculateurs (qui ne sont pas tous des investisseurs chinois).

En pratique, il sera impératif de développer des outils innovants en vue de stocker, de porter dans le temps le foncier pour favoriser l'installation en particulier. Cette future loi veillera à garantir la primauté du droit d'usage, à renforcer le contrôle des structures et à mieux encadrer l'action de la Safer par le pouvoir judiciaire et ne pas le laisser à la seule appréciation du commissaire du gouvernement.

Par ailleurs, sans réforme cohérente de la PAC, sans profonde remise en cause de cette logique de primer les hectares et les surfaces sans aucun plafonnement, il est illusoire d'aspirer à une réelle moralisation des transferts fonciers.

Communiqué de la Conf' paysanne le 15.02.2017

Du stock... Des prix performants

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 12h et 14h à 18h

Depuis 1953
Chatras PNEUS

- Agricole
- 4X4 - Quad
- Camionnette
- Voiture

- MONTAGE offert à l'atelier
- FORFAIT MONTAGE À DOMICILE
- RÉPARATION À CHAUD
- MÉCANIQUE AUTO



Riaume - Route de Meyssac - 19360 COSNAC
Tél. 05 55 23 41 13 - Email : chatraspneus@wanadoo.fr
www.4x4pneu.fr / www.autopneu-pascher.fr

Retrospective : le Préfet de Corrèze à la découverte de l'agriculture paysanne !

À l'invitation de la Confédération paysanne 19, Bertrand Gaume, Préfet de la Corrèze, Tony Cornalissen, Président de la Chambre d'Agriculture, et François Geay, directeur de la DDT, se sont rendus chez Marie-Hélène Borie et Florent Canet à Mestès, non loin d'Ussel en Haute-Corrèze. L'objectif, **les sensibiliser sur l'autonomie alimentaire et protéique en élevage et la maîtrise des charges opérationnelles.**



Le pâturage, un pilier de l'autonomie

A l'heure où le revenu paysan est au plus bas, nombreux sont les producteurs qui cherchent à réduire leur charges, faute de pouvoir faire valoir un prix du lait rémunérateur. S'il est essentiel de se battre pour se prix rémunérateur, **la recherche d'autonomie sur les fermes est une démarche qu'il faut développer.** Marie Hélène installée en 1982 et Florent en 1999 sont producteurs de lait valorisé en AB avec Biolait. Ils produisent 289.000 litres de lait an avec 54 vaches laitières. Le passage en AB en 2010 est la suite logique de tout le travail réalisé en amont sur la meilleure utilisation possible de l'herbe. C'est une surface fourragère en adéquation avec les besoins du troupeau qui permet réduction drastique des coûts liés à l'alimentation. Sur cette ferme, **86%** de la SAU est en prairie où les vaches trouvent une herbe composée de graminées et riche en légumineuses. Les autres surfaces sont utilisées pour produire des méteils qui donneront l'énergie et les protéines nécessaires aux animaux sans passer par l'achat de tourteaux. La gestion du pâturage est la clef de compréhension de ce système.

Des charges opérationnelles maîtrisées

C'est 100% de l'aliment qui est autoproduit. Sur les 209€ dépensés par UGB, en réalité 155€ retournent à atelier céréales au lieu de partir chez un fournisseur extérieur. Les charges

restantes concernent les minéraux pour le cheptel mais entrent dans l'aliment en comptabilité.

Repères technico-économiques BOVIN LAIT 2015 <small>(chiffres Contrôle laitier 19, CER France, RICA2014, CDU19 2016)</small>		
	GAEC Borie-Canet	Références 19
UTH	2	nc
Production, en litres	289.000	299.000
Vaches laitières	54	Jusqu'à 64
SAU	129ha	82ha
% SFP	0,86	0,74
VL/SAU	0,41	0,56
Lait/VL en litres	5660	6272
TP	32,8%	32,4%
TB	41,1%	40,4%
Charges opérationnelles/UGB	582,6€	700€
Charges aliment/UGB	209€	370€
Coût aliment/1000L	60,1€	101€
Prix du lait /1000L	424€ (AB)	324€
Résultat courant/UTH	15.200€	11.700€
%Endettement	26%	40%
Annuités/EBE	30%	49%

La dépendance aux intrants chimiques est nulle de par la production en AB. On notera une augmentation des charges liées à la mécanisation entraînée par l'autoproduction de l'aliment avec 262€/1000L contre 109€ pour la référence du département. Mais même avec cette hausse, **les résultats technico-économiques du GAEC sont nettement supérieurs au groupe témoin s'agissant des charges opérationnelles et le niveau d'endettement** (26% contre 40% pour la référence.) En aucun cas, la valorisation en AB ne peut expliquer ces résultats, puisqu'il s'agit ici uniquement des charges opérationnelles.

En quête de plus d'autonomie technique et décisionnelle

Le prix du lait en AB permet une meilleure valorisation du travail fournit pour 145.000L/UTH et des vaches à 5660 litres. La rentabilité de l'exploitation ne repose pas que sur la productivité mais les choix de Marie-Hélène et Florent. Ici, dans leur façon de produire et de commercialiser.

L'autonomie décisionnelle qui va, normalement, de pair avec le statut de chef

d'exploitation est cruciale. Trop souvent les exploitants dépendants de fournisseurs perdent cette autonomie et ne sont plus maîtres de leurs choix techniques, et à terme de leur avenir.

Cette autonomie technique et décisionnelle permet au GAEC de définir sa propre stratégie que ce soit sur la génétique du troupeau, ou le matériel acquis en propriété.

Le choix de Marie-Hélène et Florent est de s'équiper pour soulager une charge de travail déjà conséquente pour la partie élevage (astreinte de la traite 7/7 jours, 365 jours/an). Il faut désormais y rajouter un travail du sol plus exigeant en AB.

La politique d'équipement se justifie par la nécessité de gagner du temps sur un planning chargé, tout en améliorant les conditions de travail.

Cet échange fut également l'occasion pour la Conf'19 et son porte-parole Michel Limes de rappeler au préfet et au président de la chambre d'agriculture, **l'importance de faire valoir au sein des centres et organismes de formations le modèle agriculture paysanne à travers des cas de réussite concrète** tel que celui du GAEC Borie-Canet.

A la suite de cette visite productive, tous les participants ont pu se retrouver autour d'un buffet paysan préparé par le **Panier Paysan de Haute Corrèze**

+ d'infos www.panier-paysan-correze.com et www.facebook.com/panierpaysandehautecorreze

pour échanger sur l'actualité agricole du département dans un cadre convivial.



Pour la Confédération paysanne de la Corrèze, Nacer Benfriha, animateur cplimousin@laposte.net et 05.87.50.41.19

L'AVENIR AGRICOLE, CPPAP 0619 G 88287 et ISSN 2112-7662

Périodicité mensuelle - 10 numéros/an

Directeur de publication : Michel LIMES

Imprimerie : AINARC 2, Rue de la Bride 19000 TULLE

Editeur : AINARC et Dépôt légal : à parution

Les RDV de votre Conf' en 2017

En 2017, la "Conf'" fêtera ses 30 ans avec au menu 2 grands évènements à ne pas manquer cette année

• **le congrès national de la Confédération paysanne se tiendra à Muzillac (56 Morbihan-Région Bretagne), les 12 et 13 avril.**

Principale thématique, les années de crises que vivent les agriculteurs. « L'urgence, c'est de redonner un revenu aux professionnels et du sens au métier, explique Laurent Pinatel, porte-parole national. Il y a trop de paysans qui se sentent perdus dans leur métier, qui cherchent une reconnaissance et des conditions de travail vivables. Il va falloir que des décisions politiques soient prises pour accompagner l'agriculture dans un autre système, car l'actuel ne fonctionne plus. »

Lors du congrès, sera voté le rapport d'orientation, véritable feuille de route de la Confédération pour les deux prochaines années. Des recommandations qui ne manqueront pas d'être « communiquées au futur président », affirme Laurent Pinatel.

• **trois jours de festivités du 18 au 20 août en Charente**

Une grande fête nationale avec débats militants et concerts en plein air, qui aura lieu les 18, 19 et 20 août dans le village d'Alloue, près de Confolens (16-Charente)



Ce n'est pas un hasard si la Confédération paysanne choisit la Charente pour fêter ses 30 ans. La Charente est le pays du premier porte-parole national du mouvement (1987 et 1989) Yves Manguy. Aujourd'hui âgé de 81 ans, ce militant de la 1^{ère} heure est une figure du syndicalisme agricole.

Au programme des festivités : des débats militants, bien sûr, mais aussi un marché fermier et des concerts gratuits, le samedi soir.

La Rue Ketanou (dont la musique mêle rythmes tziganes, folk et reggae), HK et Les Saltimbanks (un groupe pop originaire de la métropole lilloise) et Gauvin Sers (artiste creusois que Renaud a pris sous son aile) se produiront sur une grande scène en plein air.

Infos sur www.confederationpaysanne.fr

DU NOUVEAU DU COTE DES ANIMATEURS DES CONF DU LIMOUSIN

BIENVENUE A LISA CLEMOT....

Bonjour à tous, Je m'appelle Lisa et je suis très heureuse de rejoindre les rangs de la Confédération Paysanne en tant qu'animatrice développement en remplacement de Nacer.

Mes études en gestion de l'eau m'ont amené à travailler sur des thématiques variées telles que l'aménagement du territoire, la gestion du risque inondation ou encore l'agriculture.



A travers les différents espaces où j'ai pu vivre, Pays de Galles, Pas-de-Calais ou Maine et Loire, d'où je suis originaire, la découverte de régions variées m'a permis d'observer l'impact de l'agriculture sur les territoires, leurs paysages ainsi que sur leurs habitants.

Issue d'un milieu rural mais ayant ignoré pendant longtemps un passif familial avec le monde agricole, mes expériences et voyages m'ont finalement donné envie de m'engager aux côtés des paysans de la Confédération paysanne.

Sur le plan professionnel, j'ai travaillé pour une association de développement durable prônant le recours aux animaux domestiques et au pâturage comme méthode d'entretien écologique des espaces. J'ai par la suite travaillé à la DDT de Mayenne sur l'instruction des dossiers PCAE et des fameuses Surfaces Non Agricoles. J'espère donc pouvoir mettre à profit mon expérience passée sur ce type de dossier ainsi que ma connaissance du système administratif.

et TOUS NOS VOEUX DE REUSSITE A NACER

Après huit mois passé aux côtés de la Confédération paysanne et de ses adhérents, Nacer, animateur développement pour la Corrèze, la Haute-Vienne et le Limousin nous quitte pour passer de l'autre côté de la barrière, la vôtre !

Il s'installera prochainement comme paysan en volailles fermières à Altillac dans le Sud de la Corrèze. La Confédération paysanne retiendra son dynamisme et son engagement auprès des paysans et des valeurs du projet agriculture paysanne.

Souhaitons-lui bonne chance pour cette nouvelle aventure !





INFORMATION MSA : dispositif de financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel

Safran, 2 Av. G Guingouin

CS 80912 Panazol

87017 LIMOGES CEDEX 1

05.87.50.41.18

06.58.11.14.89

splimousin@gmail.com

www.solidaritepaysans.org/limousin

Présentée par le Gouvernement en octobre dernier, l'aide au remplacement dans le cadre d'un burn-out est entrée en vigueur. Ce dispositif exceptionnel, géré par la MSA, permet de financer sur l'année 2017 le remplacement d'un agriculteur en situation d'épuisement professionnel. Il s'adresse à toutes les filières et à tous les exploitants, dès lors que la situation d'épuisement professionnel est formalisée par un certificat médical établi par un médecin ou, le cas échéant, par une évaluation d'un travailleur social MSA attestant de l'expression d'un fort sentiment de mal être.

L'agriculteur concerné peut alors prétendre à son remplacement pour une période de 7 à 10 jours au maximum et reconductible une fois, selon les situations. L'aide au remplacement doit lui permettre de s'autoriser à prendre du répit pour se reposer et se ressourcer. Elle est accompagnée d'une action de "répit" proposée par la MSA ou un de ses partenaires. Il peut s'agir, par ex, d'un départ en vacances en famille, la participation à un groupe de parole entre pairs ou la réalisation de travaux dans sa maison d'habitation.

1. Contexte

Les crises agricoles se sont succédées au cours des dernières années, entraînant des difficultés économiques pour les exploitants. Ce contexte a également provoqué des situations de délitement des liens familiaux et sociaux, de repli sur soi, voire de dégradation de l'état de santé. S'ajoutent à cela des risques d'épuisement professionnel ou burn-out, qui affectent les agriculteurs quel que soit leur profil et leur secteur d'activité.

Pour accompagner efficacement les agriculteurs touchés et agir de façon préventive, la MSA promeut une stratégie globale et partenariale qui associe et engage l'ensemble des acteurs concernés. Cette stratégie s'articule autour d'un dispositif d'accompagnement social pour l'accès au répit.

2. Présentation du dispositif

La MSA met en place sur l'année 2017, le dispositif « Se faire remplacer pour souffler ». Il a pour objectif la lutte contre les risques psycho-sociaux et l'épuisement professionnel. Il consiste en un accompagnement social personnalisé et adapté à chaque agriculteur, pour lui permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches.

L'accompagnement est alimenté par

divers dispositifs MSA existants : groupes de paroles, consultations psychologiques individuelles, organisation de séjours « répit », actions d'auto réhabilitation accompagnée, dispositif « Avenir en soi »...

Il s'appuie sur une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros, financée par l'Etat pour les aides au remplacement, et sur son fonds national d'Action sociale pour les actions d'accompagnement.

3. Publics concernés

Le dispositif concerne tous les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou burn-out

L'épuisement professionnel ou burn-out se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique.

Un processus de dégradation du rapport au travail a été identifié à travers trois dimensions : l'épuisement émotionnel, le cynisme vis-à-vis du travail et la diminution de l'accomplissement personnel au travail.

4. Modalités d'attribution

Le dispositif s'articule comme suit :

- l'agriculteur concerné présente à la MSA un certificat médical ou rencontre un travailleur social MSA,
- une évaluation sociale est réalisée par le travailleur social de la MSA,

• le travailleur social co-construit avec l'exploitant un plan d'action, intégrant une action de répit,

• l'intervention d'un service de remplacement peut être financée (7 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours pour certains projets, avec un renouvellement possible selon les situations) En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

5. Rôle des partenaires

Pour mettre en oeuvre ce dispositif, la MSA compte sur l'action de partenaires pour l'aider à repérer les exploitants concernés et construire ensemble un plan d'action adapté à chaque situation. Cela permettra aux agriculteurs de bénéficier de ce dispositif qui peut être une « bouffée d'oxygène » indispensable dans leur quotidien.

A noter : cette nouvelle aide a été intégrée au guide en ligne Pass'Agri lancé par la MSA. Accessible à l'adresse www.msa.fr/pass-agri, il recense les dispositifs financiers proposés par la MSA en cas de crise agricole, ainsi que ses réseaux de soutien. Les prestations sociales accessibles suite à une baisse de revenus et les solutions MSA pour réfléchir à son avenir professionnel sont également présentées.

Contact MSA Limousin : 05 44 00 04 04 (appel non surtaxé)

SOLIDARITE PAYSANS LIMOUSIN vous donne RDV pour son Assemblée Générale 2017

l'AG 2017 de Solidarité Paysans aura lieu le mercredi 5 avril 2017 à partir de 11h

à la salle des fêtes de FURSAC dans la Creuse (union des communes de St Pierre et St Etienne de Fursac)

Elle sera suivie d'un débat-échanges l'après-midi autour de l'accompagnement "Paroles d'accompagnés – Paroles d'accompagnateurs"

Plus de renseignements sur le site www.solidaritepaysans.org/limousin ou par téléphone au 05.87.50.41.18

Bienvenue Solène !

Solène Pérémarty vient d'arriver au sein de l'Ardear Limousin pour remplacer Marion Salaün partie tout récemment en congé maternité. On lui souhaite plein de bonheur pour les prochains mois !



Après des études à Sciences Po Lyon, Solène a développé ses connaissances en agriculture et en animation d'association au sein du GAB de Touraine. Sa passion : les plantes sauvages et la cuisine écologique ! Elle en a fait son activité en proposant des animations et stages au Battement d'Ailes (19) puis en créant sa propre structure.

Embauchée pour environ 7 mois, Solène s'occupe depuis début mars 2017 de l'organisation et de l'animation des formations et des événements Ardear. Elle sera aussi en charge du suivi des réflexions sur la thématique de l'abattage de proximité ainsi que du développement des outils de communication et diffusion.

Reprise des cafés-installation !

Ce jeudi 16 Mars 2017, à Cheissoux, une quinzaine de personnes s'est retrouvée à l'auberge de la fontaine à Cheissoux (87). Suite à une présentation interactive des participants, nous avons écouté les témoignages de Marie Broutin et Thibaud Grimand, nouvellement installés en agriculture. Marie est paysanne boulangère à Cheissoux et Thibaud élève quelques vaches limousines et des chèvres, il transforme le lait de ces dernières en fromage, Champnetry. Ils ont détaillé leur parcours, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et les leviers qui leur ont permis de franchir les obstacles ; mais aussi les forces qui les ont portés pendant ce parcours (les liens avec les agriculteurs voisins !), les « heureux hasards ». Beaucoup d'échanges et de questions sont nés de ces témoignages, très enrichissants pour les porteurs de projet en agriculture présents.

Les principaux thèmes abordés lors des discussions après les témoignages sont :

- les astuces de chacun pour trouver du foncier agricole,
- les intérêts de construire son plan d'entreprise en autonomie
- et les forces de la formation, courte ou longue, pour conforter son installation (confiance des banques, choix du matériel, lien avec les voisins, etc).

A l'issue de cette soirée, il a été décidé d'organiser des prochains cafés-installation dans le Nord de la Haute-Vienne et au sud d'Uzerche. Si vous souhaitez que l'Ardear organise un café-installation près de chez vous, n'hésitez pas à nous solliciter !

Assemblées Générales : retenez les dates en 2017 !

- Jeudi 27 Avril à Nontron (24) : AG de l'ARDEAR Nouvelle Aquitaine
- Mercredi 10 Mai (lieu à déterminer) : AG de l'ARDEAR Limousin

A noter dans vos agendas

Sous réserve de modification - contactez-nous !

4 avril Accueil Collectif de porteurs de projet sur inscription
 Lieu : Limoges 87
 Contact : Adeline

1^{ère} quinzaine d'avril Café Discussion et restitution sur le thème « Abattage de proximité »
 Lieu : Masseret 19
 Contact : Solène

14, 18 avril et 2 mai Formation : « Construire son projet en collectif / en association »
 Lieu : Haute-Vienne
 Contact : Adeline

24 avril Formation : « Conduite de tracteurs pour débutants »
 Lieu : La Jonchère 87
 Contact : Solène

2 mai Accueil Collectif de porteurs de projet sur inscription
 Lieu : Tulle 19
 Contact : Adeline

4 mai Formation : « Plantes bio-indicatrices »
 Lieu : Corrèze
 Contact : Solène

10 mai Assemblée Générale de l'ARDEAR Limousin
 Lieu à déterminer

6 juin Accueil Collectif de porteurs de projet sur inscription
 Lieu : Limoges 87
 Contact : Adeline

Et toujours selon vos sollicitations, nous pourrions proposer des cafés-installation/transmission, des formations... près de chez vous !

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations ou vous inscrire.

ARDEAR Limousin 05 87 50 41 03 ou ardearlimousin@gmail.com

PETITE ANNONCE

CREUSE : recherche d'associé(e) petite structure maraîchage/pain

Petite structure maraîchage + pain à Sardent, entre Guéret et Pontarion cherche à mutualiser l'un, l'autre ou les 2 outils de travail.

Possible aussi d'installer une autre petite activité sur quelques hectares. Forme de l'association/collaboration/voisinage, à trouver ensemble.

Contact : Isabelle Deregnaucourt au 06 77 29 67 39 ou isadere@yahoo.fr

JOURNAL "AVENIR AGRICOLE"

**RENOUVEZ IMPÉRATIVEMENT VOTRE
ABONNEMENT POUR CONTINUER À
RECEVOIR VOTRE JOURNAL EN 2017 !**

Journal d'informations agricoles
et rurales des Confédérations
paysannes du Limousin

**Votre soutien financier nous est indispensable
pour continuer à exister et vous informer !**

Pour un abonnement de 1 an à notre
journal mensuel soit 10 numéros,
envoyez-nous :

- un chèque de 15 euros à l'ordre de L'AINARC
- vos coordonnées complètes : adresse postale, contact tel et mail

Le tout adressé à :

**Confédération paysanne du Limousin
SAFRAN, 2 Av. Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES Cedex 3**



Limousin

Assemblée Générale Terre de Liens Limousin

L'association Terre de Liens Limousin tiendra son assemblée générale annuelle **le dimanche 09 avril de 9h30 à 16h30** à la salle de l'amicale Laïque de Condat sur Vienne (87).

A l'ordre du jour : - présentation et validation des rapports 2016 et prévisions 2017 puis renouvellement du CA le matin ; - repas tiré du sac ; - présentation de la politique agricole de la région Nouvelle Aquitaine et atelier sur le bénévolat à terre de Liens l'après midi.

Vous êtes tous les bienvenus !

Pour tout renseignement : Capucine GODINOT, 09 70 20 31 13 ou limousin@terredeliens.org.

LA VRAIE VIE S'ASSURE ICI

31 agences à votre service en Corrèze

N°Cristal 0 969 320 319

APPEL NON SURTAXE

Retrouvez-nous sur groupama.fr



Groupama

Groupama d'Occ - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Occ - Siège social : 14 rue de Vidailhan, CS 93105, 31151 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S. TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 Rue Talbott, 75436 Paris cedex 09.

PAS BESOIN DE COMPTER
LES MOUTONS
POUR DORMIR TRANQUILLE

GUIDE INSTALLATION

Nous vous accompagnons à chacune des étapes de votre installation. Rencontrez votre conseiller dans votre agence

ou appelez le **0 800 400 666** Service & appel gratuits

ca-centrefrance.fr



Toute une banque
pour vous